Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PÊCHE DANS LE LAC LEMAN :

620 tonnes de poissons capturés en 1996

La commission consultative internationale pour la pêche dans le lac Léman, réunie le 6 novembre 1997, a pris note que les pêcheurs professionnels et amateurs ont capturés 620 tonnes de poissons dans le Lac Léman en 1996. Ce rendement s'avère semblable à celui de 1995. Les pêcheurs professionnels indiquent pour leur part un résultat moyen de 556 tonnes, dont 512 tonnes de truites, féras, ombles chevaliers, perches et brochets. Cependant, le rendement de la perche se situe au-dessous de la moyenne, alors que celui de la féra est à nouveau très bon.

Les pêcheurs restent pourtant optimistes car une population importante de perches de la génération née en 1996 devrait atteindre 15 cm au moins dans le courant de l'été 1998, ce qui les rendra accessibles aux engins des pêcheurs professionnels.

PROJET INTERNATIONAL

La commission a également pris connaissance du projet d'un nouveau règlement international sur la pêche, qui remplacera dès l'an 2001 la réglementation internationale actuelle. Il prévoit d'harmoniser la pêche professionnelle et de loisir ainsi que l'introduction d'une zone commune pour la pêche professionnelle.

Enfin, la commission a décidé de donner aux pêcheurs professionnels le droit de pêcher à la monte avec des fonds de sacs de 22 mm de maille dès juin 1998, au lieu de 23 mm comme par le passé.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 novembre 1997

M. B. Büttiker, inspecteur de la pêche, St-Sulpice (VD) (021) 694?82?30 et M. D. Pattay, biologiste, inspectorat cantonal de la chasse et de la pêche. (GE) (022) 319?29?88.